

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR18.24PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 186'000.- pour la
construction d'une nouvelle serre sur le site des jardins de la Ville**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 24 octobre 2018.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER, Emilienne WAGNIERE, Didier FORESTIER, François GILLET, Florent MICHAUD, Bart WIND et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, de Monsieur Lionel GUICHARD, responsable des espaces verts au sein du Service des Travaux et de l'Environnement et de Monsieur Jacques BOVET, responsable d'immeubles au sein du Service des bâtiments.

Les membres de la Commission les remercient pour leur présence et la pertinence des informations et renseignements transmis.

Les jardins de la Ville ont notamment pour mission l'entretien des jardins et parcs publics et des décorations florales qui se trouvent en ville. A cette fin, les serres abritent des dizaines de milliers de plantes. Certaines de ces serres, communément appelées « couches », sont à l'air libre. Vétustes, elles doivent être désaffectées et remplacées par une nouvelle serre.

Ces couches requièrent une grande consommation d'énergie et doivent être couvertes durant l'hiver par un revêtement dont le poids n'est pas négligeable pour les employés des jardins qui doivent le manipuler. La nouvelle serre sera quant à elle automatisée, avec pour résultat une meilleure ergonomie et des économies importantes en termes de consommation énergétique.

Par ailleurs, la particularité de la serre proposée est son caractère démontable, qui permettra sa réutilisation en cas de déménagement du Service des Travaux et de l'Environnement. Quant à son prix, il est inférieur à la somme de CHF 200'000.- prévue à la ligne 3562 du plan des investissements 2018-2027.

La taille de la future serre nécessite une mise à l'enquête qui sera effectuée à l'interne. Elle sera positionnée à l'emplacement des couches à désaffecter.

La question a été posée de savoir s'il ne fallait pas saisir l'occasion pour installer une serre de taille supérieure permettant de cultiver davantage, mais l'objectif n'est pas de multiplier les massifs en centre-ville. Par ailleurs, la main d'œuvre actuelle ne permettrait pas cette augmentation.

Les membres de la Commission tiennent à souligner les efforts entrepris par le Service des Travaux et de l'Environnement et à son personnel quant à leur participation à la construction de la serre en fournissant une partie des travaux de maçonnerie. La Commission profite également de cette occasion pour féliciter les employé-e-s des jardins pour leur contribution à la beauté de la Ville.

Conclusions :

Cette demande de crédit permettra de désaffecter l'ensemble des couches existantes à l'air libre qui ne répondent plus aux exigences actuelles. Quant à la nouvelle serre, elle répond aux besoins du Service des Travaux et de l'Environnement.

Ainsi, après délibération, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis PR18.24 tel que présenté par la Municipalité.

Marisa PARDO



Yverdon-les-Bains, le 1^{er} novembre 2018